

PROCES-VERBAL
Réunion du Conseil Municipal
du 29 avril 2024
Convocation du 23 avril 2024
« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 29 avril 2024 à 20 heures au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, GARDIEN Stéphane.

Absents excusés :

BERTRAND Benjamin donne pouvoir à Gilles THOMASSET
GHÉRARDI Delphine

Absents : MÜLLER Julien - DA SILVA John - MARTINS DO REGO Samuel

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents 7

Nombre de votants : 8

Monsieur Stéphane GARDIEN est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Report du loyer du Bar des Amis pour travaux effectués par le locataire
- Location appartement de la maison du stade à Longefand
- Participation de la commune à la complémentaire santé des agents
- Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle
- Remboursements aux élus des frais kilométriques pour l'accomplissement de leurs missions
- Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2024-2025
- Questions diverses

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour : la délibération concernant l'accessibilité mairie pour la validation de la phase PRO.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Report du loyer du Bar des Amis pour travaux effectués par le locataire : Monsieur SALERNO représentant la société ALS, locataire du Bar des Amis, voudrait rénover la terrasse du bar et changer la fenêtre et la porte fenêtre. Pour couvrir les frais supportés par la société ALS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, lui accorde la gratuité de loyer pendant les mois de juin, juillet, août 2024.

Location appartement de la maison du stade à Longefand : Madame Coralie Aquaire désire louer l'appartement de la maison du stade. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer l'appartement de la maison du stade, 600 route de Longefand, à Madame Coralie Aquaire, fixe à 428 € le loyer mensuel et accorde la gratuité d'un mois eu égard aux travaux qui seront réalisés par la future locataire.

Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle afin de soutenir le pouvoir d'achat des agents. Monsieur le Maire indique les montants plafonds pour chaque niveau de rémunération. Pierre Charpy pense qu'il est préférable de donner la même somme à tous les agents (400 € ou 300 €). Stéphane Gardien désire appliquer le montant plafond maximum à chaque agent et voudrait connaître leur salaire. Pierre Charpy ne connaît pas tous les salaires, il dévoile uniquement celui de la secrétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité décide que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents remplissant les conditions réglementaires selon les modalités ci-dessous :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant proposé de la prime de pouvoir d'achat pour un poste à temps complet (dans la limite des plafonds fixés par le décret)
Inférieure ou égale à 23 700 €	500 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	500 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	500 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

Remboursements aux élus des frais kilométriques pour l'accomplissement de leurs missions :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser aux élus leurs dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de leurs missions hors du territoire de la commune. Le remboursement se fera sur la base d'indemnités kilométriques fixées par l'arrêté ministériel en date du 26 août 2008.

Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2024-2025 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le maintien pour la rentrée scolaire 2024-2025 de l'organisation actuelle des rythmes scolaires soit de la semaine de 4 jours d'école, les lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30
 Cette décision est valable pendant 3 ans.

Accessibilité mairie : le Conseil Municipal à l'unanimité valide la phase PRO pour un montant total de 196 000 €

Participation de la commune à la complémentaire santé des agents : Pierre Charpy indique que la commune sera obligée de participer à la complémentaire santé des agents au 1^{er} janvier 2026. Elle pourra éventuellement adhérer au contrat groupe APICIL proposé par le Centre de Gestion. La participation obligatoire est de : 15 € minimum. Il dit d'attendre le 1^{er} janvier 2026 pour participer à la complémentaire santé des agents. La délibération est donc reportée.

Questions diverses :

Pierre Charpy indique que la commune sera obligée de participer à la prévoyance des agents pour un montant minimum de 7 € à partir du 1^{er} janvier 2025. Un contrat groupe est proposé par le Centre de Gestion.

Rénovation des balcons du bâtiment de la mairie : des prélèvements sont à prévoir pour détecter l'amiante.

Accessibilité du bâtiment mairie : La fin des travaux est envisagée courant novembre. Le marché de travaux sera mis en ligne sur la plateforme des marchés publics du département.

Le Sica propose une adhésion à un groupement de commandes pour l'installation de bornes de recharge électrique. Les frais de fonctionnement seront à la charge de la commune. Il est envisagé d'installer une borne semi-rapide sur le parking vers le jeu de boules. Coût de la maintenance 1700 €/an

Composteurs collectifs : il est envisagé d'installer un bac pour le tri des biodéchets.

Abandon de l'exploitation de la parcelle 42 au-dessus de la carrière, le coût est trop élevé (37 €/m³). La parcelle est remise en vente en bloc et sur pied.

Plantations prévues dans les parcelles 8 et 9 – Programme France 2030.

SOLEVALS : informations données concernant cette association de type centrale villageoise pour le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire de Terre Valselhône l'Interco.

PNRHJ : révision de la charte pour obtenir la labellisation du parc : 19 fiches mesures à valider

Prévoir le reversement de 20 % de la prime biodiversité

Projet de centrale hydroélectrique : prochainement : signature des lettres d'intention et des devis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le secrétaire de séance,
Stéphane GARDIEN

Le Maire
Gilles THOMASSET

